

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la 3ème édition des Journées Communautaires de la Finance Islamique – CEMAC, organisées du 11 au 14 août 2025 au Palais des Congrès de Yaoundé, sous le thème : « **Promotion et Développement de la finance islamique dans la CEMAC : engagement de la communauté musulmane du Cameroun** », le Cabinet AIFC vous adresse la présente pour vous exposer les modalités de partenariat et de visibilité autour de cet évènement majeur.

Pourquoi devenir partenaire ?

- Associer votre image à un événement panafricain structurant et porteur de valeurs
- Bénéficier d'une forte visibilité auprès de décideurs publics, banquiers, investisseurs, institutions religieuses et acteurs de la société civile
- Soutenir l'intégration économique régionale par la finance éthique et inclusive

Nos offres de partenariat :

FORMULE	CONTRIBUTION	CONTREPARTIES
PARTENAIRE MAJEUR	20 000 000 FCFA	Logo en tête d'affiche, discours à l'ouverture, stand premium, grande visibilité presse & web, représentant dans les pnels
PARTENAIRE OFFICIEL	15 000 000 FCFA	Stand VIP, logo sur supports, spot vidéo, attestation & remerciements,
PARTENAIRE CONTRIBUTEUR	10 000 000 FCFA	Logo sur kakemonos, badge VIP, présence dans la brochure officielle
PARTENAIRE LOGISTIQUE / EN NATURE	5 000 000 FCFA	Visibilité équivalente à la valeur de l'appui : transports, restauration, hébergement, matériel...

Nous pouvons également bâtir des offres sur mesure selon vos objectifs et domaines d'intervention (transport, médias, formation, communication, services religieux, etc.)

Modalités pratiques:

- Une convention de partenariat est signée avant le 1er août 2025
- Votre logo et éléments de communication devront être envoyés dès validation de l'accord

Contact et suivi

Pour plus de détails ou un échange personnalisé, merci de nous joindre à :

site web : www.evenement.cabinet-aifc.com

contact@cabinet-aifc.cm / 675 453 738 / 693 720 556

Nous serions honorés de pouvoir compter votre structure parmi nos partenaires pour cette grande rencontre communautaire et sous-régionale.

